

En mars 2015, le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker donnait, dans un entretien à l'hebdomadaire allemand *Welt am Sonntag*, le coup de grâce à l'idée d'une Europe de la Défense. En effet, en réaffirmant que l'Europe avait besoin d'une armée européenne pour être crédible face à la Russie, Jean-Claude Juncker a confessé publiquement l'inefficacité des mécanismes mis en place depuis le traité de Maastricht visant à intégrer les défenses nationales au niveau européen. Même parmi les pro-européens, l'idée d'une armée européenne et même d'une Europe de la Défense - au sens du traité de Maastricht, soit la « définition, à terme, d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire le moment venu, à une défense commune » (1) - semble être devenue une chimère. Ainsi le ministre de la Défense français Jean-Yves le Drian aurait-il été surpris par cette annonce, lui qui rencontre des difficultés à obtenir de ses homologues européens qu'ils participent davantage à l'opération de l'UE *EUFOR RCA* en Centrafrique (2).

Et pourtant des évolutions récentes et un contexte international changeant semblent indiquer que la volonté de constituer une véritable Europe de la Défense n'a jamais été aussi présente que ces dernières années. La tenue d'un Conseil européen sur des questions de sécurité et de défense en décembre 2013, le premier depuis 2008 (3), puis l'adoption d'une stratégie maritime européenne contenant un volet sécuritaire, les drames migratoires méditerranéens au large de Lampedusa et l'évolution de Frontex ou encore le succès de l'opération *Atalante* dans le Golf d'Aden sont autant d'évènements dont la résolution semble avoir eu pour trame de fond la volonté d'une coopération plus grande dans le domaine de la sécurité et de la défense entre les Etats européens, avec pour caractéristique commune que cette coopération se déroule en mer. Aux niveaux nationaux, la nécessité d'une optimisation de la sécurité et de la défense en mer a également trouvé une place dans les débats nationaux : en France, c'était en 2009 avec le discours du Havre de Nicolas Sarkozy ; au Royaume-Uni, un débat sur ce sujet a eu lieu en 2014 et a abouti à une stratégie maritime, lancée le 13 mai 2014 (4) ; en Allemagne, le sujet est débattu tout les deux ans au cours d'une conférence nationale sur la mer réunissant l'ensemble des acteurs politiques, économiques et environnementaux de la mer.

Alors que les Etats européens n'arrivent pas à s'entendre sur une politique de défense - terrestre - commune, il semble que la question de la constitution d'une Europe de la Défense ait progressivement migré vers la mer où une convergence d'intérêts entre Etats membres de l'Union européenne (UE) s'installe progressivement. Toutes ces évolutions semblent converger vers la même interrogation : et si l'avenir de l'Europe de la Défense se jouait en mer ?

Un contexte *a priori* défavorable

Malgré des évolutions politiques et institutionnelles importantes au cours de la première décennie du XXI^e siècle dans le domaine de l'Europe de la défense - coopération renforcée entre l'Union européenne et l'OTAN, création de *battlegroups* européens - le projet n'a pas réellement été mis en œuvre pour plusieurs raisons que nous allons voir ici. Par ailleurs, si la mer semble être un secteur prometteur en vue de la réalisation de ce projet européen, des faiblesses existent actuellement qui pourraient être un véritable frein à son développement.

Les limites de la construction d'une Europe de la Défense « sur terre »

Sur le plan idéologique, cette impasse peut s'expliquer par le fait que le projet s'inscrit dans une vision fédérale et semble vouloir doter l'Union d'une capacité qui, jusqu'à présent, était l'apanage des Etats. Certains comme le Royaume-Uni, traditionnellement hostile à l'instauration d'une politique étrangère de sécurité et de défense au niveau européen, sont frileux à cette proposition venue d'en haut qui semble leur ôter cette compétence régaliennne ou remettre en question, comme pour l'Irlande, leur statut de neutralité sur la scène internationale (5). Par ailleurs, malgré la politisation progressive de l'UE depuis le traité de Maastricht, comme le note Damien Chevallier - « dans sa genèse, le projet européen est guidé par une approche essentiellement économique » (6) - et non par une approche politique. Ceci peut expliquer les réticences de certains Etats qui voyaient surtout en l'UE un projet économique (7) (comme le Royaume-Uni ou les Etats scandinaves).

Sur le plan politique, l'absence de vision stratégique commune entre Etats Membres, comme par exemple les divergences de visions française et allemande dans ce domaine, n'est pas de nature à renforcer le projet : tandis que l'environnement stratégique de la France se trouve sur la rive sud de la Méditerranée, celui de l'Allemagne se trouve en Europe centrale et orientale ; tandis que la première a une grande flexibilité d'utilisation de ses forces armées, la seconde a un cadre législatif contraignant pour l'action militaire allemande.

Enfin, sur le plan pratique, si la première décennie du XXI^e siècle a vu se développer au niveau européen tous les mécanismes devant permettre à l'UE de mener des opérations militaires, son manque d'expérience dans ce domaine et une répartition traditionnelle entre l'UE et l'OTAN des missions civiles et militaires (8) héritée des guerres de Yougoslavie sont autant d'éléments n'ayant pas joué en faveur de l'Europe de la Défense.

Faiblesses actuelles dans le domaine maritime

Tout comme au niveau européen où, selon l'expression de Jean-Marie Cavada, « l'Europe s'est toujours construite sur des crises (9) », les développements dans le domaine maritime se sont faits en réaction à des événements l'ayant profondément marquée et non en raison d'une vision stratégique commune. Comme le note Jean-Dominique Giuliani (10), l'Union européenne a une multiplicité de stratégies maritimes régionales mais elle manque d'une vision stratégique au niveau européen, ce qui ne lui permet pas de se doter d'une stratégie maritime d'ensemble et qui affaiblit son action globale.

Par ailleurs, l'Union européenne souffre d'un déficit capacitaire important dans le domaine de la sécurité et de la défense, ce qui pour l'heure, ne lui permet pas de faire face aux défis qui se posent à elle dans le domaine maritime et d'agir efficacement dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Du fait de l'appartenance des zones économiques exclusives (ZEE) aux Etats membres et de l'impossibilité pour l'Union de posséder des capacités maritimes propres, son action en mer se limite pour l'instant à coordonner au mieux, à l'aide des capacités matérielles que les Etats membres de l'organisation veulent bien lui mettre à disposition (11), l'action des différentes Marines nationales quand elles remplissent des missions européennes.



Source : Fondation Robert Schuman

La mer, un secteur à fort potentiel

Malgré ces faiblesses la mer a des atouts importants aussi bien sur les plans géographiques et économiques que politiques, institutionnels et stratégiques. Elle présente en ce sens une alternative au développement d'une Europe de la Défense maritime.

Des prédispositions géographiques et économiques

Sur le plan géographique, avec la convention de Montego Bay sur le droit de la mer, l'addition des ZEE de chaque Etat de l'UE la dote du premier espace maritime mondial : avec ses 70 000 kilomètres de côtes sur deux océans et quatre mers (12) et ses 25,3 millions de kilomètres carrés de ZEE (13), l'UE s'impose comme un acteur maritime, ce qui nécessite de sa part d'être en mesure à la fois de mettre en valeur ce patrimoine mais également de le protéger et de le défendre face aux dangers qui y existent (protection de l'environnement, lutte contre les trafics et l'immigration clandestine, sécurisation des voies commerciales et numériques).

D'un point de vue économique, la mer représente un enjeu de taille pour l'Union européenne : alors que 90% du commerce mondial transite par la mer (14), l'Europe contrôle près de la moitié de la flotte mondiale avec 23 000 navires et a une capacité de transport de près de 660 Mtpl (15) ; elle dépend à 95% des voies maritimes pour son approvisionnement (16), à cela s'ajoute que 75% de son commerce extérieur et 40% de son commerce intérieur se font par la mer. (17) La mer est ainsi un espace vital pour les économies européennes et constitue de ce fait un espace propice au consensus.

Des prédispositions politiques et institutionnelles

Les évolutions dans le domaine maritime se sont faites sur le temps court : tandis que la mer apparaît petit à petit dans les communications de l'UE à partir de 2007 avec la formulation de la politique maritime intégrée (PMI), puis en 2008 (18), en 2010 lors du Conseil Affaires étrangères d'avril et en 2011 avec l'adoption d'une stratégie de l'UE dans la Corne d'Afrique, le véritable coup d'envoi est donné lors du Conseil européen de Défense de décembre 2013 qui place la mer parmi les priorités de l'UE en matière de sécurité et de défense. Suite à ces conclusions, des initiatives sont prises rapidement avec la mise en place de la stratégie maritime de l'Union européenne dès le mois de juin 2014 et l'adoption en décembre 2014 d'un plan d'action visant à la mettre en œuvre. Un an après l'inscription de la mer dans les priorités de sécurité et de défense de l'UE. Si cette évolution rapide est liée à des catastrophes telles que celles de Fukushima en 2011 ou Lampedusa en octobre 2013 et au succès de l'opération Atalante dans la Corne d'Afrique, il semble que ces événements aient créé une volonté politique de donner à la mer toute son importance dans les politiques européennes.

De plus, de nombreux projets constituant un véritable cadre institutionnel et pratique pour l'action des Etats de l'UE en mer se sont développés : ainsi l'agence Frontex a-t-elle vu son budget augmenter de 91 millions d'euros entre 2005 et 2014 (19) et ses missions évoluer. Des outils ont été développés comme le CISE (Common Information Sharing Environment) ou EUROSUR, visant à améliorer le partage de l'information entre les différents acteurs européens

et nationaux dans le domaine maritime pour améliorer notamment la lutte contre l'immigration clandestine vers l'Union européenne. Par ailleurs, la mise en service du système de positionnement européen *Galileo* dans les années qui viennent pourrait également contribuer à l'amélioration du partage de l'information et venir renforcer cette architecture naissante d'une Europe de la Défense maritime.

Enfin, l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), qui a entre autre financé des projets d'armements européens comme l'avion de transport militaire A400M ou l'hélicoptère *Tigre*, pourrait également contribuer à un renforcement de l'Europe de la Défense en mer : l'organisation soutient actuellement trois projets maritimes - la Frégate Européenne Multi-Missions (FREMM), projet franco-italien (première livraison en 2012) (20), le projet ESSOR (European Secure Software defined Radio dont l'interopérabilité complète est prévue pour 2015) auquel participent la Finlande, la France, l'Italie, la Pologne, l'Espagne et la Suède, qui pourrait également avoir des applications maritimes (21) et le programme MMCM (Maritime Mine Counter Measures) franco-britannique (dont l'avant-dernière phase a été conclue en mars 2015) (22).

Des prédispositions stratégiques

L'opération EUNAVFOR/*Atalante* lancée en 2008 pour lutter contre la piraterie au large de la Somalie a réussi à réduire de façon continue les actes de piraterie entre 2011, leur point culminant, et 2014 à un niveau quasi nul (23). Elle est un véritable succès de coopération entre les Marines européennes mais également avec l'opération parallèle de l'OTAN *Ocean Shield* et avec les autres marines internationales agissant dans le cadre des *Combined Maritime Forces (CMF)*(24). L'opération de l'UE est un tel succès que certains y voient un précédent pour la mise en place de nouvelles opérations maritimes comme éventuellement dans le golfe de Guinée. Comme le relève le contre-amiral Hervé Bléjean, cette opération a mis en évidence la force de négociation de l'Union européenne liée d'une part à la coopération des Etats membres de l'UE et d'autre part au poids stratégique qu'elle en tire. En situation de coopération, si l'on additionne les effectifs des différentes marines nationales européennes, l'UE possède la première flotte mondiale, composée d'au moins 400 bâtiments (25), soit près de deux fois plus que la flotte américaine qui en compte environ 221. Enfin, avec sept porte-avions et deux Etats dotés de l'arme nucléaire, parmi lesquels la France considère que l'UE entre dans le champ de ses intérêts vitaux pour sa dissuasion nucléaire (26), l'Union a les moyens de s'imposer comme une puissance maritime mondiale crédible, capable de résoudre des crises dans cet espace.

L'évolution du contexte stratégique mondial mêlant étroitement sécurité et défense soulignée dans le Livre Blanc de 2008 se retrouve dans la stratégie maritime de l'Union européenne et dans son plan d'action : « La stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE) couvre à la fois les aspects intérieurs et extérieurs de la sûreté maritime de l'Union » (27). Cette conception, qui intègre l'approche très pragmatique de la fonction « garde-côtes » française, a un impact sur la formulation de la politique étrangère européenne dans ce domaine et semble pointer vers la constitution d'une « Europe de la Défense et de la Sécurité » plutôt que d'une simple « Europe de la Défense ». Le cadre est ainsi posé pour la réalisation de missions polyvalentes européennes par les marines des Etats Membres de l'UE, des missions de protection des frontières et de lutte contre l'immigration clandestine à des missions de

sécurisation des voies commerciales comme la mission *Atalante*.

- **Recommandations**

L'élaboration de documents stratégiques ayant une vision à moyen et long terme est le signe de la renaissance d'une volonté politique d'aller dans le sens de ce projet et la mer semble être, par sa nature consensuelle, l'espace favorable à son expression. Mais pour ce faire un changement d'approche s'impose : plutôt que de tenter de construire une Europe de la Défense d'en haut sans fédérer les points de vue des différents Etats Membres, on pourrait imaginer une approche au sein de laquelle l'action de chaque Etat contribuerait à l'action globale de l'UE, dans une logique allant du bas vers le haut. Trois mesures pourraient permettre de réaliser cette objectif sans changement de traités : l'élaboration d'une vision stratégique commune à tous les Etats Membres de l'UE, le développement d'un modèle d'« action de l'Union en mer » et la mutualisation des moyens des Etats Membres pour remédier au déficit capacitaire européen.

Développer une vision stratégique commune

Comme le note Pascal Lamy (28) en parlant d'une vision stratégique commune, « il faut y aller, ne serait-ce que pour fournir une ossature qui articule politique de sécurité et de défense, commerciale technologique, etc. » et cela doit se faire par un débat sur l'évolution de l'UE à long terme, en ayant à l'esprit le contexte stratégique dans lequel elle se trouvera dans 25 ans. Il faut qu'à l'issue d'un tel débat, les Etats Membres partagent « les mêmes rêves et les mêmes cauchemars », comme dans le cas de l'opération *Atalante* qui a révélé qu'y « aller seul n'aurait produit aucun résultat » mais que « c'est ensemble que nous avons réussi » ou comme dans le cas de Frontex, « dont le succès dépend d'une convergence de nos préférences collectives en matière d'immigration », selon Pascal Lamy. En développant ainsi une vision stratégique commune à l'échelle de l'UE, son action serait harmonisée et pèserait davantage sur la scène internationale. Cette vision stratégique pourrait ensuite être déclinée en plans d'action régionaux afin que les Etats Membres principaux de ces régions l'appliquent avec des moyens appropriés votés au niveau européen. Cela permettrait également à l'UE et à ses Etats Membres de défendre dans les instances internationales comme l'ONU, l'OMC ou l'OMI (29) une vision commune qui aurait, de par leur puissance économique et politique, une valeur normative.

Pour y arriver, et afin que cette stratégie évolue de façon cohérente et consensuelle, les Etats Membres doivent partager la même lecture stratégique du monde, ce qui pourrait passer par un renforcement de la communication entre Etats au sein de structures de mutualisation et de partage de l'information stratégique avec comme principe directeur l'idée que ce qui est dans l'intérêt des uns est également, de façon directe ou indirecte, dans l'intérêt de tout le monde.

Action de l'Union européenne en mer

Sur le modèle de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) française, l'UE pourrait mettre en place les structures adéquates pour répondre aux défis qui se présentent à elle à l'intérieur - migrations clandestines et trafics (de drogues et d'humains) - et à l'extérieur pour la sécurisation des voies commerciales par lesquelles transitent les porte-conteneurs qui font vivre l'industrie

européenne (lutte contre la piraterie), mais également pour soutenir les Etats fragiles dans leur développement (comme dans le cadre de la mission du Programme Alimentaire Mondial pour la Somalie, dont *Atalante* assurait également la protection).

Sur le plan intérieur, cette structure s'est développée par le biais de l'agence Frontex. Celle-ci, bénéficiant d'un budget auquel contribuent indirectement tous les Etats Membres de l'UE, pourrait devenir une instance de mutualisation des ressources permettant un partage de la charge afin que les pays cibles des flux migratoires clandestins (Italie, Malte, Grèce, Bulgarie...) ne prennent pas sur eux et bénéficient d'un soutien financier et/ou logistique. Cette approche est défendue dans une étude commandée par la Commission européenne sur l'évolution future de Frontex au cabinet Unisys (30). Ces derniers présentant trois cas de figures pour l'évolution de l'agence, ce cas est développé dans le deuxième modèle où les experts proposent un partage des responsabilités plus grand entre l'UE et les Etats Membres. Frontex pourrait alors également être le coordinateur d'une coopération renforcée avec les services équivalents des pays d'Afrique du Nord pour renforcer la lutte contre les trafics en Méditerranée.

Sur le plan extérieur, comme l'a révélé l'opération *Atalante*, quand la sécurité du commerce européen est en danger, les Etats Membres de l'UE sont capables de trouver un point d'entente pour lancer une opération visant à rétablir la sécurité des voies maritimes commerciales. Sur le modèle de Frontex, l'UE et les Etats Membres pourraient renforcer une structure comme l'Agence Européenne de Défense (AED) dans sa capacité de coordination, de mutualisation et de partage de l'information et de l'expérience de l'action maritime extérieure des Etats Membres.

Pallier le déficit capacitaire européen par une mutualisation de moyens

L'OCCAR peut jouer un rôle important pour l'intégration et la constitution d'une Europe de la Défense et de la Sécurité et remédier au déficit capacitaire de l'UE. Au vu des succès de ses programmes A400M et Tigre et des programmes en cours de développement dans le domaine maritime, il semble que l'organisation puisse constituer, avec l'AED, un embryon de communauté européenne de l'armement. Outre l'avantage financier que cela représente pour les Etats qui peuvent ainsi acquérir à moindre coût des équipements militaires de plus en plus chers à produire, créer des projets communs à plusieurs Marines européennes permettrait d'améliorer leur interopérabilité et ainsi leur coopération en engagement sur des théâtres d'opérations. Par ailleurs, cela donnerait à l'UE un poids supplémentaire sur le marché mondial de l'armement : l'acquisition par plusieurs de ses Etats Membres des mêmes équipements militaires permettrait de promouvoir l'industrie européenne et les normes de construction et d'armement européens.

Enfin, la possibilité pour les Etats de faire financer certains de leurs équipements par l'UE est une autre voie permettant un renforcement de l'Europe de la Défense et de la Sécurité. Ainsi les douanes françaises ont-elles pu commander et se faire livrer un nouveau patrouilleur qui effectuera officiellement des missions entrant dans le cadre d'action de celles de Frontex, financé à 90% (31) par le Fonds européen pour les Frontières extérieures (FFE), dont le budget était de 1,8 milliards d'euros sur la période 2007-2013 (32).

Ainsi, comme le souligne Claude-France Arnoult, « les enjeux maritimes sont considérables

pour l'Europe, qui doit se donner les moyens, grâce à la coopération, de conserver et développer des capacités répondant à ces défis »(33). L'UE a progressivement mis en place les instruments nécessaires au renforcement de la coopération de ses Etats Membres et à la mise en place d'opérations communes, à l'intérieur - opération *Triton* - comme à l'extérieur - opération *Atalante*. La mer constitue, par ce qu'elle représente pour l'UE sur les plans économiques et stratégiques, un espace de consensus entre les 28 Etats Membres et semble donc être un socle solide pour la constitution d'une véritable Europe de la Défense et de la Sécurité aussi bien politique que capacitaire. Avec la tenue d'élections européennes en mai 2014 ayant eu une dimension plus politique que les élections précédentes et l'élection au suffrage universel indirect d'un président de la Commission européenne aux positions très fédéralistes, les 28 ont doté le pouvoir exécutif de l'UE d'une légitimité politique propre à encourager une intégration plus politique, également sur les questions de défense et de sécurité. Par ailleurs, l'activité, depuis son entrée en fonction, de la Haute représentante pour les affaires étrangères et la sécurité Federica Mogherini, qui « entend s'investir dans les affaires de défense » (34) démontre une volonté de donner à l'UE toute sa crédibilité sur la scène internationale.

Tous les rouages constitutifs d'une Europe de la Défense et de la Sécurité sont donc en place, ne reste plus qu'à les mettre en mouvement. Les 28 s'y sont d'ailleurs engagés en ratifiant le Traité de Lisbonne en 2009 et en accordant à l'UE la compétence de « la définition progressive d'une politique de défense commune qui peut conduire à une défense commune. » (35). Néanmoins sur le terrain jaloux de la politique étrangère, cette impulsion ne peut que venir d'une véritable volonté des Etats membres à aller dans ce sens. L'approche de complémentarité des forces proposée dans cette analyse est une voie qui permettrait de pallier à cette faiblesse et de mettre en marche la mécanique européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense. Cette complémentarité est déjà présente sur le plan économique depuis l'adoption de mesures de contrôles des budgets nationaux au niveau européen alors, comme le souligne le Général de Division Maurice Langlois, « pourquoi la logique européenne qui prévaut au niveau économique, ne devrait-elle pas faire aussi l'objet d'une approche similaire dans les domaines de la défense et de la sécurité ? » (36)

Raphaël Frison

Diplômé du master Sécurité internationale de Sciences Po et licencié d'histoire de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), spécialisé sur les questions de politique étrangère et de sécurité européennes et sur les questions de renseignement. Travail réalisé dans le cadre du partenariat entre le CESM et Sciences Po.



Principales voies maritimes. Source : Carnet maritime.

Bibliographie

Union européenne

- *Traité sur l'Union européenne*, 92/C 191/01, 29 juillet 1992
- *Traité sur l'Union européenne*, C 326/13, 26 octobre 2012

- Conseil de l'Union européenne, « Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne », *Note 11205/14*, 24 juin 2014
- Conseil de l'Union européenne, « European Union Maritime Security Strategy (EUMSS) – Action Plan », *Note d'information 17002/14*, 16 décembre 2014
- Commission européenne, « COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL – Pour un domaine maritime mondial ouvert et sûr: éléments d'une stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne », JOIN(2014) 9 final, 6 mars 2014
- Council Regulation (EC) No 2007/2004 of 26 October 2004 establishing a European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union
- [« Fonds pour les frontières extérieures »](#) sur le site *Europa – Synthèses de la législation de l'UE*
- Unisys, *Study on the feasibility of the creation of a European System of Border Guards to control the external borders of the Union*, DG Home, Version 3.00, 16 juin 2014
- *Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne*, note du Conseil de l'Union européenne aux délégations 11205/14, 24 juin 2014
- EUNAVFOR, [Key facts and Figures](#).
- Frontex, [governance documents](#).
- [Résolution du Parlement européen du 23 octobre 2008 sur la piraterie en mer](#).

Organisations internationales

- OCCAR, [« FREMM – Multi Mission Fregates »](#).
- OCCAR, [« ESSOR Technical Information »](#).
- OCCAR, [« MMCM – Maritime Mine Counter Measures »](#).

Etats Membres

France

- François Hollande, [Discours sur la dissuasion nucléaire](#) – Déplacement auprès des forces aériennes stratégiques. Istres (13)
- [« Les capacités navales européennes »](#), Base médias/Infographies Ministère de la Défense.

Royaume-Uni

- « National strategy for maritime security », *uk*, 13 mai 2014

Articles de presse

- Jean-Dominique Merchet, « Une armée européenne ? La proposition de Juncker laisse Le Drian dubitatif », Blog Secret Défense, *L'Opinion*, 10 mars 2015
- Pascal Airault et Isabelle Marchais, « Federica Mogherini, une chef de la diplomatie prête à tous les combats », *L'Opinion*, 29 janvier 2015
- Le Monde.fr, « M. Juncker relance l'idée d'une armée européenne », *Le Monde*, 10 mars 2015

- Laurent Lagneau, « Un Conseil européen sera dédié aux questions de défense en décembre 2013 », *Zone Militaire*, 16 décembre 2012
- Valéry Giscard d'Estaing, « Débat entre deux conceptions de l'Europe », *Blog de Valéry Giscard d'Estaing pour la démocratie en Europe*, 1er décembre 2009.
- Jean-Marie Cavada, « UE : la dernière chance ? L'Europe s'est toujours construite sur des crises », *L'Obs*, 6 novembre 2014
- « Socarenam : Le nouveau patrouilleur franco-européen de la Douane en construction », *Mer et Marine*, 26 mai 2014
- Vincent Groizeleau « Claude-France Arnould, directrice de l'Agence Européenne de Défense », *Mer et Marine*, 30 octobre 2014

Centres de recherche / Think tanks

- Contre-Amiral Thierry Rousseau (dir.), *Union européenne : Le défi maritime*, Etudes Marines du CESM, n°7 Décembre 2014
- Bénédicte Ara, *SÉCURITÉ MARITIME : Vers l'élaboration d'une stratégie européenne*, GRIP, 9 mai 2014
- Bénédicte Ara, *La stratégie européenne de sécurité maritime*, GRIP, 18 juillet 2014
- Emmanuel Desclèves, « L'Europe, la puissance et la mer », *Question d'Europe n°321*, Fondation Robert Schuman, 15 juillet 2014
- Chronologie de l'Europe de la Défense, *La Documentation Française*, 1er décembre 2009 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-defense/chronologie.shtml>
- *Europe de la défense : les relations entre l'OTAN et la PESD*, Conférence du Cercle des Européens du 10 novembre 2009
- « Qu'est-ce que l'Agence Frontex », *Toute l'Europe*, 01/06/2014
- Eurodéfense France, « Une stratégie maritime pour l'Union européenne », 20 juin 2013
- GDI Maurice de Langlois, « Les paradoxes de l'Europe de la défense », *Eurodéfense*, 31 janvier 2015

(1) *Traité sur l'Union européenne*, 92/C 191/01, 29 juillet 1992

(2) Jean-Dominique Merchet, « Une armée européenne ? La proposition de Juncker laisse Le Drian dubitatif », *Blog Secret Défense, L'Opinion*, 10 mars 2015

(3) Laurent Lagneau, « Un Conseil européen sera dédié aux questions de défense en décembre 2013 », *Zone Militaire*, 16 décembre 2012

(4) « National strategy for maritime security », *Gov.uk*, 13 mai 2014

(5) Cas des négociations autour du Traité de Nice au cours desquelles l'Irlande avait exigé la garantie que son statut d'Etat neutre ne serait pas remis en question par la PESD - [Chronologie de l'Europe de la Défense](#), *La Documentation Française*, 1er décembre 2009

(6) Damien Chevallier, « De l'Erika au Costa Concordia », *Union européenne : le défi maritime*, Etudes marines du CESM, Décembre 2014, n°7

- (7) Valéry Giscard d'Estaing, « Débat entre deux conceptions de l'Europe », *Blog de Valéry Giscard d'Estaing pour la démocratie en Europe*, 1er décembre 2009
- (8) Selon Pascale Andréani, « l'Union européenne se distingue par sa grande expérience des missions civilo-militaires, tandis que l'OTAN est davantage adaptée au lancement d'opérations militaires d'envergures. Camille Grand a critiqué cette répartition par type d'activités : « l'Union européenne ne doit pas devenir l'agence civile de l'OTAN » » *Europe de la défense : les relations entre l'OTAN et la PESD*, Conférence du Cercle des Européens du 10 novembre 2009
- (9) Jean-Marie Cavada, « UE : la dernière chance ? L'Europe s'est toujours construite sur des crises », *L'Obs*, 6 novembre 2014
- (10) Entretien avec Jean-Dominique Giuliani le 26 mars 2015 à la Fondation Robert Schuman
- (11) « Les Etats membres mettent à disposition de l'agence des moyens matériels et humains : navires, hélicoptères, avions patrouilleurs, experts, garde-frontières, etc. » dans « Qu'est-ce que l'Agence Frontex », *Toute l'Europe*, 01/06/2014
- (12) Cyrille P. Coutansais, « [Géopolitique maritime de l'Union européenne](#) », *Union européenne : le défi maritime*, Etudes marines du CESM, décembre 2014, n°7
- (13) Francis Vallat, « La mer : une puissante source de croissance pour l'Europe », *Union européenne : le défi maritime*, Etudes marines du CESM, décembre 2014, n°7
- (14) Francis Vallat, *ibid.*
- (15) Millions de tonnes de poids lourd
- (16) Eurodéfense France, « Une stratégie maritime pour l'Union européenne », 20 juin 2013
- (17) Francis Vallat, *ibid.*
- (18) [Résolution du Parlement européen du 23 octobre 2008 sur la piraterie en mer](#)
- (19) Frontex, [governance documents](#)
- (20) OCCAR, « [FREMM – Multi Mission Fregates](#) »
- (21) OCCAR, « [ESSOR Technical Information](#) »
- (22) OCCAR, « [MMCM – Maritime Mine Counter Measures](#) »
- (23) EUNAVFOR, [Key facts and Figures](#)
- (24) « [Mission Atalante : un succès de coopération maritime européenne](#) », Entretien avec le contre-amiral Hervé Bléjean, *Union européenne : le défi maritime*, Etudes marines du CESM, décembre 2014, n°7

- (25) « [Les capacités navales européennes](#) », Infographies, Ministère de la Défense. [Wikipédia](#), qui a collecté les chiffres communiqués par les 28 Ministères de la Défense européens sur leurs flottes nationales respectives, arrive à un total de 638 navires pour l'UE
- (26) François Hollande, [Discours sur la dissuasion nucléaire](#) - Déplacement auprès des forces aériennes stratégiques. Istres (13), - ce qui n'en fait pas pour autant une dissuasion nucléaire élargie comme la dissuasion nucléaire américaine pour des pays comme le Japon ou la Corée du Sud
- (27) *Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne*, note du Conseil de l'Union européenne aux délégations 11205/14, 24 juin 2014
- (28) « [Lignes d'horizon](#) », Entretien avec Pascal Lamy, *Union européenne : le défi maritime*, Etudes marines du CESM, décembre 2014, n°7
- (29) Organisation Maritime Internationale
- (30) Unisys, *Study on the feasibility of the creation of a European System of Border Guards to control the external borders of the Union*, DG Home, Version 3.00, 16 juin 2014
- (31) « Socarenam : Le nouveau patrouilleur franco-européen de la Douane en construction », *Mer et Marine*, 26 mai 2014
- (32) EUR-Lex : [Fonds pour les frontières extérieures \(2007-20013\)](#)
- (33) Vincent Groizeleau « Claude-France Arnould, directrice de l'Agence Européenne de Défense », *Mer et Marine*, 30 octobre 2014
- (34) Pascal Airault et Isabelle Marchais, « Federica Mogherini, une chef de la diplomatie prête à tous les combats », *L'Opinion*, 29 janvier 2015
- (35) Traité sur l'Union européenne, Art. 11 par. 1, C 326/13, 26 octobre 2012
- (36) GDI Maurice de Langlois, « Les paradoxes de l'Europe de la défense », *Eurodéfense*, 31 janvier 2015